



CHAPITRE II.

APRÈS LA CONQUÊTE.

APRÈS que les valeureux soldats français aidés des volontaires canadiens eurent vainement défendu le drapeau français qui dut faire place à celui de l'Angleterre, les Canadiens se réveillèrent un peu de leur torpeur. Peuple conquis, ils songèrent à s'organiser et à se défendre pour faire respecter leurs biens, leurs droits et leurs libertés. Pendant les trois années qui suivirent la capitulation, les affaires locales furent administrées par des officiers militaires. Le général James Murray fut nommé gouverneur de Québec, et le général Thomas Gages, de Montréal. Ce dernier a laissé de lui un bon souvenir au pays : son esprit conciliant chercha à faire régner l'harmonie entre les sujets anglais et canadiens. Il fut remplacé en 1763 par le colonel Burton.

Le régime militaire prit fin en octobre 1763. Le général Murray fut alors nommé gouverneur général. Il administrait les affaires municipales et provinciales, avec l'assistance d'un conseil exécutif, composé des gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur des douanes, et de huit des principaux citoyens. C'est ce conseil qui